



Je me suis porté caution solidaire

Par **julien5481**, le **17/02/2008** à **19:48**

je me suis engagé en tant que caution solidaire pour une entreprise qui a déposé le bilan. le service contentieux de la banque demande le remboursement au bout de 4 ans, jusqu'à maintenant je n'étais pas solvable mais le mois prochain j'y serais, la caution porte sur 30000 euros, j'aimerais simplement savoir qu'est-ce qui pourrait entraîner la nullité de l'acte de cautionnement? merci pour vos réponses, amicalement julien